

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE À DOMICILE, A L'HÔPITAL ou À L'ÉCOLE

Lien Circulaire 3-08-2020 MENJS DGESCO CT

QUI?

Tout élève inscrit dans un établissement scolaire, dont la scolarité est interrompue pour:

- Des raisons médicales
- Des difficultés sociales majeures

QUAND ?

La scolarité est interrompue pour une période minimale de:

- Deux semaines consécutives
- Trois semaines discontinues

QUOI?

- Accompagnement par un enseignant deux heures par semaine
- Mise en place d'un dispositif de télé-présence

POURQUOI?

- Pour que l'élève poursuive sa scolarité
- Pour limiter les ruptures dans les parcours de scolarisation
- Pour maintenir le lien social

COMMENT?

- En faisant une demande d'APADHE auprès de la coordonnatrice: apadhe38@ac-grenoble.fr

Pour plus
d'informations



@BluefrogRobotics



Démarche

1. Demande d'APADHE a l'enseignante coordonnatrice APADHE, à l'initiative de l'équipe pédagogique avec l'accord de la famille ou du référent Aide Sociale à l'Enfance
2. Validation de la demande d'APADHE par le Médecin Conseiller Technique et le conseiller technique du service social de l'IA-DASEN si intervention de l'ASE
3. Elaboration du projet d'APADHE
Concertation IEN ASH - Enseignant Coordindateur APADHE – Communauté éducative – Acteurs du soin
4. Transmission du projet d'APADHE aux acteurs concernés par la scolarité et la santé de l'élève
5. Mise en place de l'APADHE par l'enseignante coordonnatrice
6. Suivi de l'APADHE par l'enseignante coordonnatrice

Contacts ISERE

Enseignante Coordinatrice APADHE Référente TED-i

Marion GOVIN

Mail apadhe38@ac-grenoble.fr

Téléphone 04 76 74 78 45

Médecin Conseiller Technique

Docteur Fabienne MARTIN

Mail ce.dsden38-sante@ac-grenoble.fr

Téléphone 04 76 74 78 82

Conseiller Technique du Service Social

Françoise PLESSIET

Mail ce.38i-sse@ac-grenoble.fr

Téléphone 04 76 74 78 49

IEN ASH

Sophie BICHET

Mail sophie.bichet@ac-grenoble.fr

Téléphone 04 76 74 79 60